

Québec, le 18 septembre 2025

Monsieur Mathieu Giroux,
Coordonnateur du secrétariat
de la commission
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : Projet de poste Jean-Jacques-Archambault à
735-120 kV dans Lanaudière sur le territoire de la municipalité de
Sainte-Julienne
Demande d'information de la commission
(Dossier 3211-11-132)**

Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous la réponse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au volet a) de la question posée le 9 septembre 2025 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet en titre.

Question 1 – *Le cadre d'analyse (avril 2022) pour les plans régionaux des milieux humides et hydriques précise à l'attente 4.3 que la « MRC identifie également des milieux humides et hydriques qui présentent un potentiel de restauration, de même que les milieux qui présentent un potentiel pour la création de MHH ».*

- a) *Est-ce que l'identification des sites potentiels pour la création et la restauration de milieux humides et hydriques est obligatoire pour qu'un plan régional des milieux humides et hydriques entre en vigueur? Si oui, cette exigence a-t-elle été respectée?*

Réponse 1 a) – Tel que décrit dans le cadre d’analyse (avril 2022¹) pour les plans régionaux des milieux humides et hydriques à l’attente 4.3, l’identification des milieux qui présentent un potentiel de restauration ou de création se fait minimalement de façon qualitative en précisant les types de milieux visés (étang, marais, rivière, zone inondable, etc.) et en précisant les secteurs ciblés du territoire d’application. Elle peut également se faire de manière plus précise par des moyens de délimitation cartographiques appropriés et une estimation des superficies visées. Il en est de même pour l’identification des milieux présentant un potentiel pour la création. Une description sommaire des types de milieux recherchés (ex. : anciennes carrières, anciens méandres de rivière, etc.) est minimalement requise.

Le projet de PRMHH de la MRC Montcalm est présentement en analyse. C’est seulement au terme de celle-ci et au moment de son approbation que le Ministère confirmera que le projet de PRMHH de la MRC répondra aux exigences de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l’eau et des milieux associés (chapitre C6.2, appelée ci-après « Loi sur l’eau »).

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Michel Guimond

Michel Guimond, M.Sc. Écologie forestière
Porte-parole
Ministère de l’Environnement, de
la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

c. c. Mme Maria Fernandes

¹ Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2022). Plans régionaux des milieux humides et hydriques, Cadre d’analyse – avril 2022. 29p. En ligne : [Les plans régionaux des milieux humides et hydriques – Cadre d’analyse - mars 2022](#)